

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 4 décembre 2023** à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande afin d'autoriser l'installation d'une serre agricole en toile, située à 100 m de la voie publique au lieu de 150 m minimum, tel que stipulé à l'article 69 (8 c) du règlement de zonage 1037-2017 au 81, chemin Belval, lots 2 590 907 et 2 590 908, zone P1F-04, district Adamsville (dossier 2023-30203)
2. Demande afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant un coefficient d'emprise au sol de 31,66 % au lieu de 30 % maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage 1037-2017 au 50, rue de Beauce, lot 3 163 361, zone P4M-02, district Lac-Bromont (2023-30207)
3. Demande afin d'autoriser la modification d'un bâtiment accessoire ayant des murs de 5.5 m de hauteur au lieu de 4 m maximum et une surface habitable, située immédiatement sous le comble, de 52 % au lieu de 40% tel que stipulé aux articles 106, alinéa 3.3 et 1000 (25), respectivement, du règlement de zonage 1037-2017 au 20 rue Cooley, lot 6144041, zone P4M-03, district Lac Bromont (dossier 2023-30213)
4. Demande afin d'autoriser une entrée charretière pour les établissements publics, servant à la fois pour l'entrée et la sortie d'un véhicule automobile, d'une largeur de 22 m au lieu de 8 m maximum tel que stipulé à l'article 131, du règlement de zonage 1037-2017 au 1340, rue Shefford, lot I6 403 669, zone PDA1-02, district Shefford Pierre-Laporte (2023-30214)

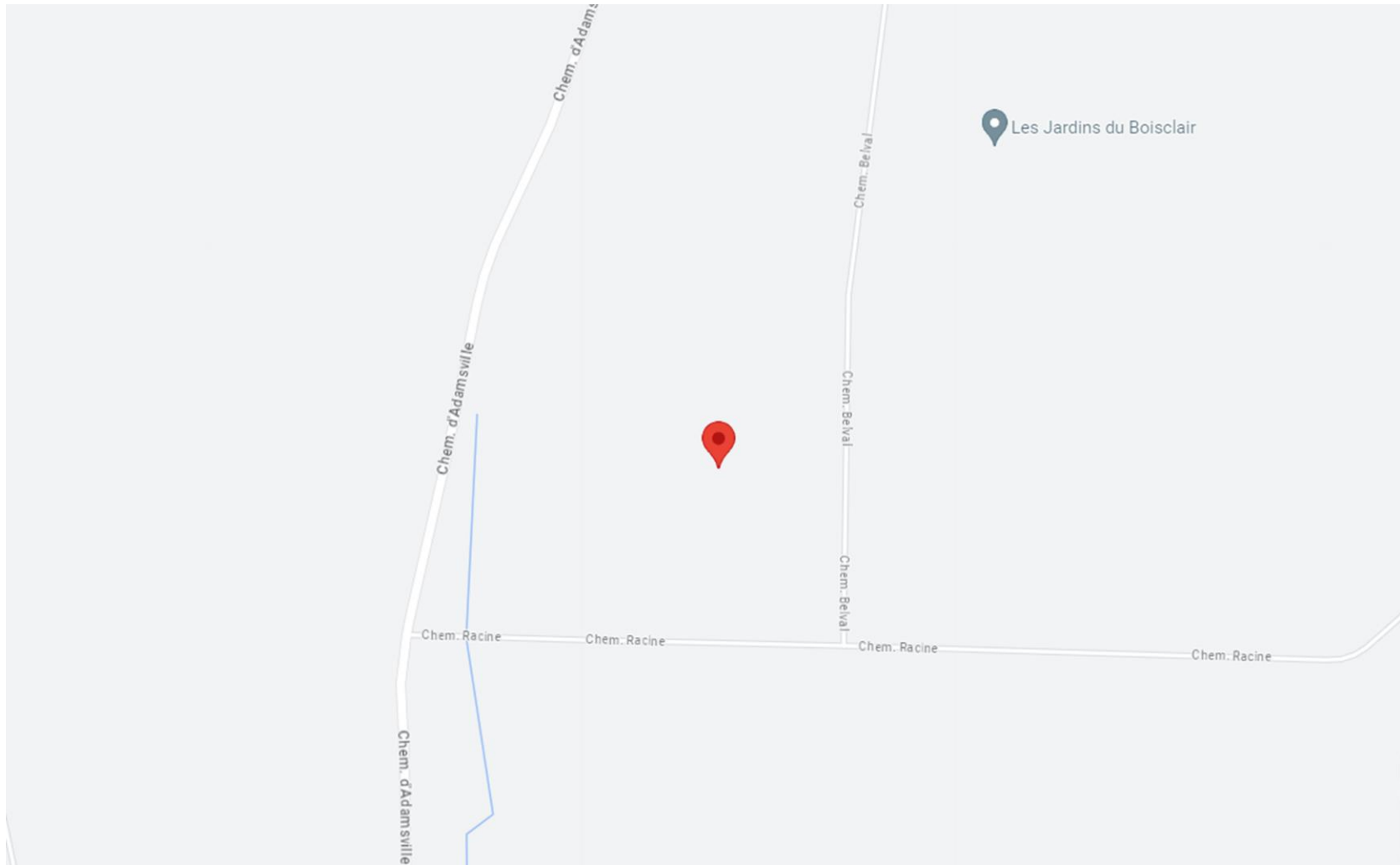
Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le lundi **4 décembre** 12h00 à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com). Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat

1- 81, chemin Belval (1 de 2)



1- 81, chemin Belval (2 de 2)

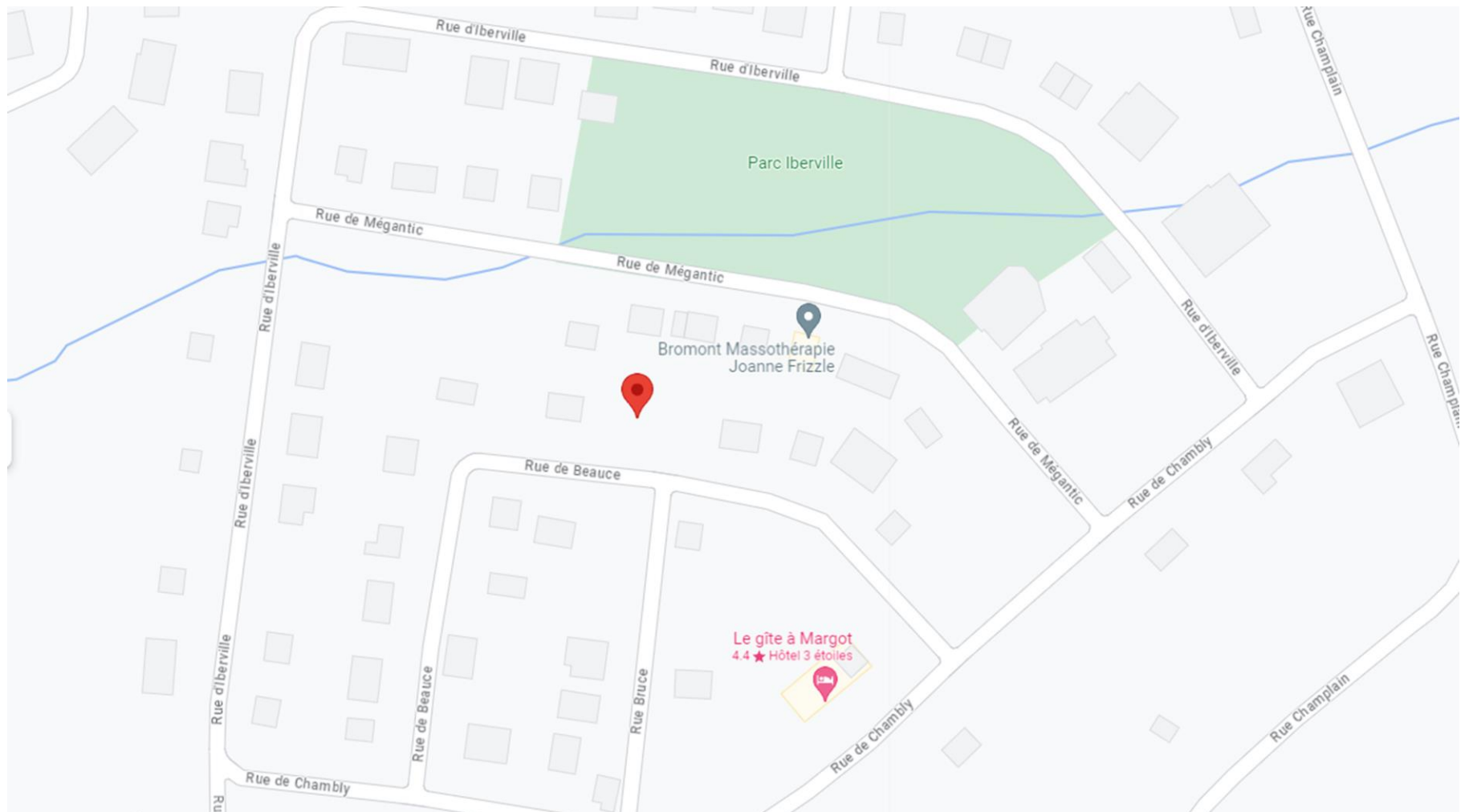


**Apparence extérieure**

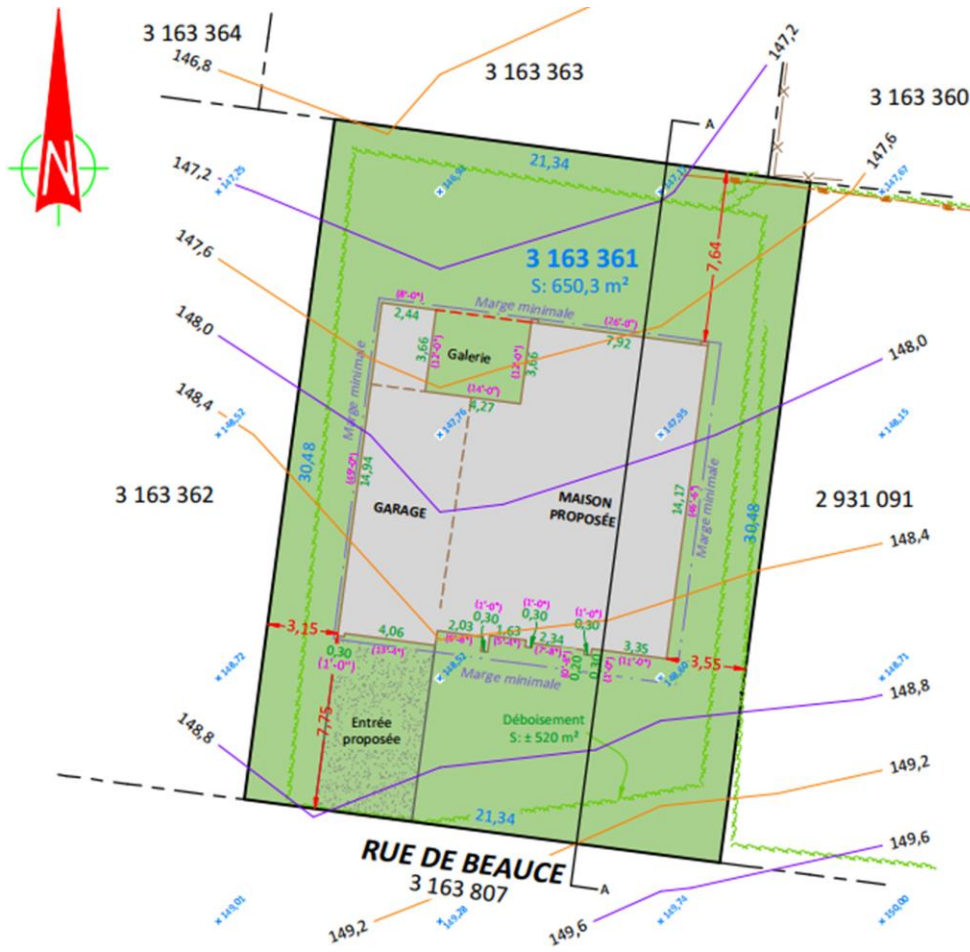


**Apparence intérieure**

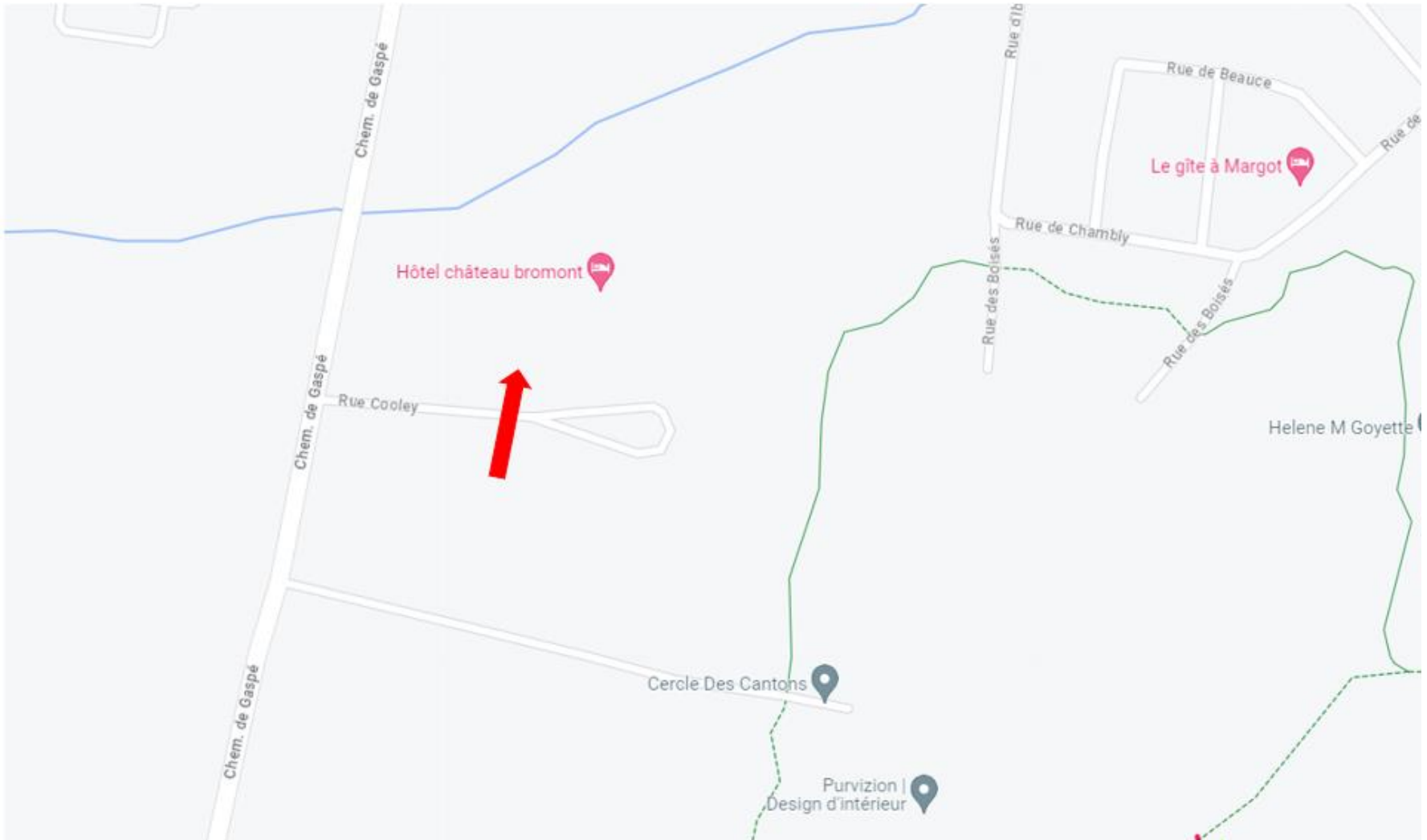
2 – 50, rue de Beauce, (1 de 2)



2 – 50, rue de Beauce, (2 de 2)

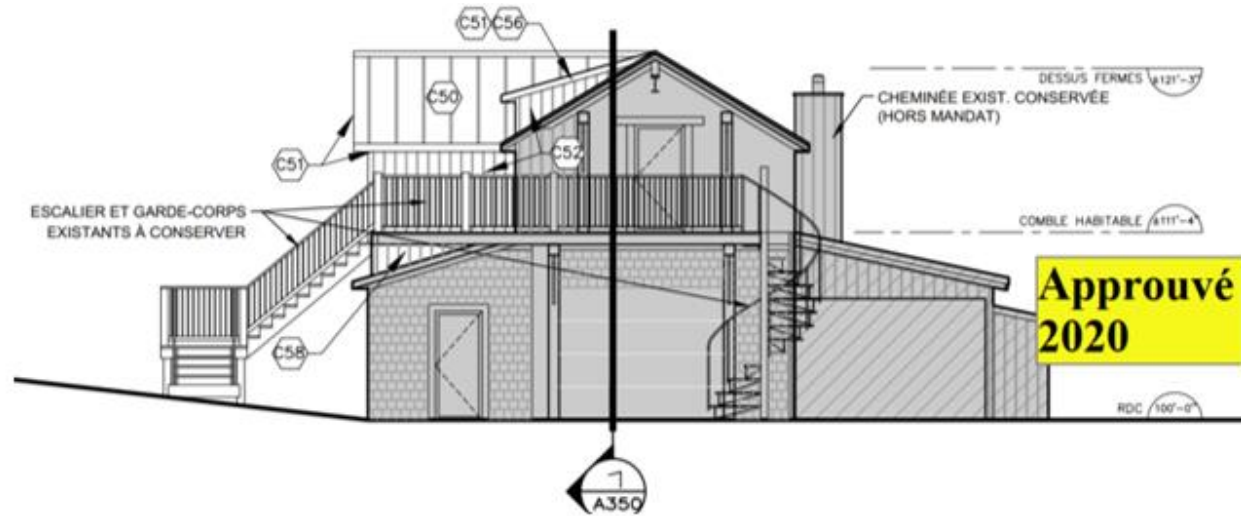


3 – 20, rue Cooley (1 de 2)

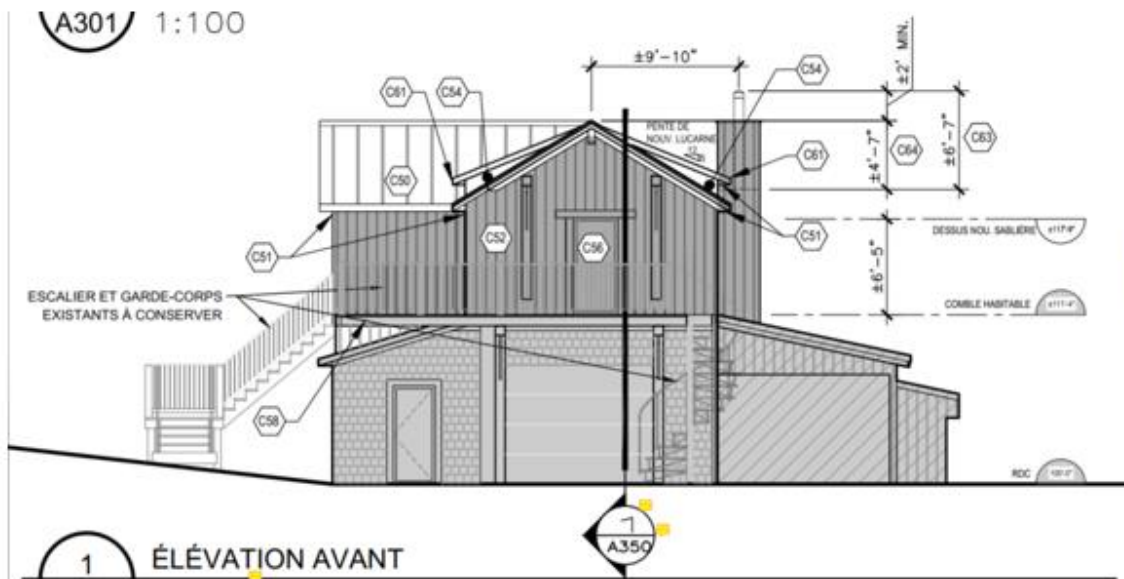




3 – 20, rue Cooley (2 de 2)



**Approuvé  
2020**



**1 ÉLÉVATION AVANT**

- C62. OUVERTURE EXISTANTE À RAGRÉER.
- C63. CHEMINÉE ISOLÉE DE CLASSE A EXISTANTE À EXTENSIONNER
- C64. CHEMINÉE EXISTANTE À REHAUSSER.

**Rehaussement de 0.50m des murs nains du comble**

**NOTES GÉNÉRALES :**  
 AUTOUR DE NOUVELLES FENÊTRES ET PORTE, INSTALLER DES MOULI JUSTE DU PIN, COULEUR TELLES QUE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE J  
 AJUSTER TOUTES LES STRUCTURES EXISTANTES RÉINSTALLÉES EN EN VUE DE NOUVEAU OUVRAGE

4 – 1340, rue Shefford (1 de 2)

